

Madame le Commissaire Enquêteur

Un cadre de vie particulièrement remarquable du fait d'un patrimoine historique et naturel exceptionnel et d'une vie associative et culturelle très dynamique, autant d'atouts indéniables qui contribuent à la renommée de la ville de Beaugency, laquelle attire tout au long de l'année des touristes des cinq continents à la découverte du Val de Loire et qui apprécient d'y séjourner.

Ne nous trompons pas d'objectif: l'avenir de Beaugency repose sur la capacité de la commune à préserver son attrait touristique, colonne vertébrale de son potentiel de développement.

Bien sûr cela suppose de maintenir et si possible de développer une activité économique suffisante pour bénéficier d'une capacité d'emploi à la hauteur des ambitions affichées et éviter une baisse démographique qui pourrait être fatale à terme.

Le projet REXEL peut donner l'illusion de s'inscrire dans une telle perspective. Malheureusement, la tendance de fond des entreprises de gestion de plateformes logistiques est le recours croissant à des robots venant compenser les difficultés à créer des emplois du fait de leur pénibilité et de leur précarité. Et comment ne pas voir un leurre dans la pseudo-crédation de 125 emplois, en réalité « déplacés » depuis Baule ?

Pour autant, ce développement économique doit impérativement prendre en compte le maintien le plus scrupuleux et sans concession des atouts environnementaux qui sous-tendent ce potentiel touristique. Or à l'évidence le projet REXEL ne répond pas à ces critères malgré les arguments avancés, qu'il s'agisse de la dégradation de la qualité de l'air et de l'émission de GES consécutifs à une augmentation significative du trafic routier et notamment des camions, lesquels engendrent par ailleurs des nuisances sonores, des dégradations de chaussée et des risques évidents notamment pour les cyclistes (de plus en plus nombreux du fait du contexte énergétique et du succès international de « La Loire à vélo »). De plus, il contribuerait à accroître l'artificialisation des sols dont les impacts sur la biodiversité, le réchauffement climatique, l'amplification des risques d'inondation et la réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir sont amplement décrits sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et sur celui du Ministère de la Transition énergétique.

Autant de raisons qui nous amènent à exprimer notre désaccord le plus ferme avec le projet REXEL et notre souhait qu'une analyse objective et indépendante de ses impacts délétères sur Beaugency conclut à son abandon.

Armelle et Patrick Scherr
balgenciens depuis 34 ans